



# LES MASQUES, OUI ! LES BÂILLONS, NON !

**Face à la crise, ni état d'urgence liberticide  
ni dégradation du Code du travail et des statuts.**

**Ce n'est pas à la population et aux  
travailleuses(eurs) de payer**

**D**epuis maintenant trois mois, une crise sanitaire sans précédent frappe notre société. Si les salarié-e-s de nombreux secteurs, les fonctionnaires ont été « confiné-e-s » pour éviter la saturation des hôpitaux du fait de la pénurie organisée depuis des années, les hôpitaux et les secteurs essentiels ont pu continuer de tourner grâce à l'engagement des travailleurs et travailleuses.

Le Medef comme l'État se saisissent pourtant de cette période pour avancer même pas masqués pour dégrader le Code du travail, les statuts de la fonction publique et les libertés démocratiques et syndicales.

**Le gouvernement utilise l'état d'urgence sanitaire pour porter des coups brutaux contre les droits des travailleuses et travailleurs** (allongement de la durée du travail, baisse de salaire déguisé en accord de performance, travail du dimanche, empiètement sur les congés) et pour imposer des restrictions de libertés comme la liberté de manifester. **Tout ce contre quoi, les travailleurs (ses) luttent d'habitude est maintenant le nouvel horizon de cet état d'urgence.**

Pour nos organisations syndicales, il est hors de questions que ce soit aux salariés de payer la crise : déjà 6 millions de chômeurs, des intérimaires sans contrat, des licenciements en nombre alors même que les actionnaires et le CAC 40 continuent d'engranger les dividendes !

Macron a pu annoncer qu'il protégerait contre l'épidémie « quoi qu'il en coûte » mais cela ne peut coûter qu'aux salariées et aux travailleurs.

Alors qu'il est permis de se réunir dans les entreprises, les bars, les restaurants, les lieux de culte... **la loi d'urgence impose des restrictions inacceptables des libertés** comme la liberté de se rassembler à plus de 10 sur la voie publique, **ce qui signifie en clair l'interdiction de manifester.**

L'intersyndicale appelle à participer aux initiatives qui auront lieu durant le mois de juin et au-delà contre les dégradations du Code du travail et les restrictions de libertés publiques.

**D'ores et déjà, nos organisations syndicales appellent à un  
RASSEMBLEMENT LE JEUDI 11 JUIN A 17 H 30 A ANGERS  
DEVANT LA PRÉFECTURE**

- ▶ **POUR LA LEVÉE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE qui doit être prolongé le 17 juin jusqu'en octobre**
- ▶ **ET CONTRE LES DÉGRADATIONS DU CODE DU TRAVAIL ET DU STATUT de la fonction publique qu'il autorise et amplifie.**